

entreprises fluviales de France

Jean-Baptiste Djebbari aux côtés de la Profession fluviale, signe les engagements pour la croissance verte

Les acteurs de la filière fluviale se réunissaient ce mardi 6 juillet à l'issue de l'assemblée générale d'E2F, autour de Jean-Baptiste Djebbari, Ministre chargé des transports, venu témoigner du soutien et des ambitions du Gouvernement en faveur du transport fluvial.

L'occasion de rappeler l'accompagnement des Pouvoirs Publics pendant la crise et les mesures de relance dédiées au secteur mais également d'entendre les alertes lancées par les entrepreneurs fluviaux durement affectés par la crise.

Un climat de confiance réciproque, construit pendant la crise, qui permet aujourd'hui de bâtir une stratégie de reconquête fondée sur 4 piliers, avec un ministre des Transports à l'écoute et particulièrement impliqué :

- **L'infrastructure** : le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) Etat-VNF, le Plan de relance ;
- **Les ports** : la stratégie d'axe, en particulier l'intégration d'Haropa, la performance du passage portuaire ;
- **La compétitivité des entreprises** : un soutien à l'investissement et le respect des règles sociales et de concurrence ;
- **La transition énergétique** : l'équipement en bornes électriques de recharges, le cadre réglementaire en faveur de l'innovation, le soutien aux projets.

Autant de sujets sur lesquels Jean-Baptiste Djebbari et Didier Leandri ont pu confronter leurs points de vue et manifester de nombreux points de convergence.

A l'issue de cette assemblée générale, le Ministre a signé les engagements pour la croissance verte (ECV) du secteur fluvial avec les acteurs de la filière.



SIGNATURE DES ENGAGEMENTS POUR LA CROISSANCE VERTE (ECV)

Ces engagements, pris pour une période de 4 ans, visent à renforcer le partenariat entre d'une part l'État ainsi que les gestionnaires d'infrastructures portuaires et fluviales et d'autre part les opérateurs économiques de la filière. Ils doivent faciliter le verdissement des flottes et la transition énergétique du secteur et valoriser le savoir-faire de ce dernier et son engagement au service de la transition écologique. Ainsi, dans le cadre des ECV, l'Etat, VNF et les porteurs de projet s'engagent mutuellement à :

- Réduire de 20% les émissions de GES du fluvial d'ici 10 ans
- Favoriser l'électrification des quais sur chaque bassin de navigation. Objectif : 150 bornes électriques à quai à horizon 2024
- Expérimenter les solutions alternatives de motorisation à faibles émissions et faciliter les expérimentations en matière de motorisation innovante.



DES OPERATEURS QUI ONT REPONDU PRESENTS AU PLUS FORT DE LA CRISE

« La création d'une représentation unique entre les bateliers artisanaux, les armateurs et le tourisme fluvial, à travers Entreprise Fluviales de France (E2F), a fortement facilité nos échanges et la coordination du ministère avec les professionnels pendant la crise » **Jean-Baptiste Djebbari**.

« Malgré le confinement, les transporteurs fluviaux, partenaires des chaînes logistiques, ont continué de se mobiliser pour assurer la poursuite des approvisionnements. Sans l'engagement de nos personnels, la confiance que continuent de nous accorder les chargeurs, le soutien financier de l'Etat et la continuité de service assurée par les gestionnaires d'infrastructures et les différents acteurs de la chaîne logistique et transport, rien n'aurait été possible » **Didier Leandri**.



UNE REPRISE A ACCOMPAGNER

« Pour cette année 2021, je me réjouis de la reprise des activités du tourisme fluvial et notamment de la croisière avec hébergement depuis la date du 30 juin. Nous pouvons sans doute espérer que grâce au protocole sanitaire que vous mettez en œuvre, l'activité pourra connaître un élan qui pourra se consolider dans l'avenir. Je tiens d'ailleurs à saluer le professionnalisme des opérateurs dans la mise en œuvre de ce protocole exigeant propre à assurer la sécurité sanitaire et à rassurer les clients du tourisme fluvial qui je le souhaite seront au rendez-vous de la reprise de l'activité » **Jean-Baptiste Djebbari**.

« La crise a stoppé nette la reprise amorcée mais n'efface pas la tendance porteuse de la filière logistique ni celle du tourisme. En revanche, il est clair que la priorité des entreprises va se porter sur la reconstitution de leurs fonds propres. Au-delà des mesures curatives, qui doivent se poursuivre, le secteur a besoin de mesures structurelles » **Didier Leandri**.



UNE TRAJECTOIRE POUR LES INFRASTRUCTURES

« Nous avons pris des engagements forts pour développer l'activité fluviale, grâce à la signature, le 30 avril dernier, du contrat d'objectifs et de performance (COP) qui consacre des moyens financiers importants pour Voies navigables de France (3Mds€ sur 10 ans). Nous avons la volonté de développer l'activité fluviale en lien avec les territoires » **Jean-Baptiste Djebbari**.

« Le questionnement sur le réseau, son maintien et son développement est clé : le COP sur la consistance d'un réseau unique privilégiant les logiques d'itinéraires et de service, la poursuite du projet Seine-Escaut et l'aménagement de l'Oise, la mise au gabarit entre Bray et Nogent sur Seine, sur le développement. Ne sacrifions pas l'avenir au court-termisme, embarquons tous les acteurs, fixons-nous un cap et n'en dévions pas » **Didier Leandri**.



UN CADRE D'EXERCICE A REGULER

« La crise a exacerbée des pratiques qui doivent être beaucoup plus fortement régulées, c'est vrai pour tous les modes de transports. Au niveau européen, nous avons un groupe de travail pour avancer beaucoup plus fort sur ces sujets, le modèle européen ne convaincra que si le dumping social, la concurrence entre opérateurs intra européen est plus largement régulée. La reprise, le retour de la croissance ne peut s'envisager politiquement que dans cet état d'esprit. » **Jean-Baptiste Djebbari.**

« Sur le réseau à petit gabarit et les trafics d'import-export dans les Hauts de France et l'Est un rapport de force commercial qui devient extrêmement défavorable aux artisans bateliers s'est imposé peu à peu dans le contexte de la crise. Il s'illustre par des conditions économiques et d'exercice de moins en moins respectueuses des lois et règlements en vigueur. Il faut y mettre un terme » **Didier Leandri.**

Entreprises fluviales de France (E2F) est une organisation professionnelle représentative au niveau national, reconnue par le Ministère des transports, fédérant les transporteurs fluviaux français. La Fédération réunit toutes les familles professionnelles du transport fluvial : artisans bateliers, armateurs, opérateurs en compte propre, transporteurs de passagers, croisiéristes, péniche hôtels.

Le transport fluvial a de nombreux atouts économiques :

- **Capacité** : les volumes et charges transportés par voie d'eau sont très supérieurs à ceux qui peuvent l'être par les autres modes de transport de fret.
- **Fiabilité** : grâce à son réseau et à son maillage, le réseau offre une disponibilité maximale sans embouteillage. Les livraisons par voie fluviale respectent les délais, même au cœur des agglomérations.
- **Simpleté d'utilisation** : l'utilisation de la voie d'eau évite les pertes de temps en formalités administratives pour du transport exceptionnel ou la préparation d'itinéraires. Le transport fluvial permet également de stocker en même temps de grandes quantités de marchandises.
- **Sécurité** : les accidents sont particulièrement rares sur la voie d'eau. Le vol ou la dégradation des marchandises sont réduits au minimum.
- **Coût** : pour de nombreux types de marchandises et du fait de la massification des chargements le transport fluvial est une solution compétitive.

Le transport fluvial : un mode économique et écologique qui génère de faibles externalités environnementales sur les territoires.